

Objectifs

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder au patrimoine culturel.

Section sportive

Les lycéens motivés et aptes pour une pratique sportive renforcée et approfondie et désireux de poursuivre un cursus scolaire normal ont la possibilité d'intégrer une section sportive scolaire.



Elle donne aux élèves la possibilité d'atteindre un haut niveau de pratique et permet de concilier études et pratiques sportives renforcées.

L'emploi du temps est aménagé afin de permettre aux élèves de suivre les entraînements sportifs dans les clubs supports. Les cours sont libérés à partir de 16h00. Les élèves s'engagent à suivre une scolarité de manière exemplaire tant sur l'assiduité et le comportement que sur les résultats.

Le sélection se fait sur dossier et tests d'aptitude. Se renseigner au CIO.



UNSS

Union Nationale du Sport Scolaire

Les élèves volontaires participent à de nombreuses activités sportives (foot, basket, volley, hand, natation, badminton, tennis de table, course d'orientation, athlétisme, cross, canoë-kayak, ski, judo, escalade, etc.).

Ces activités ont lieu le mercredi après-midi.

La licence est obligatoire.

Les élèves sont engagés à des championnats au niveau district, départemental, académique, national ou mondial.

La formation de jeunes arbitres est aussi assurée pendant ces séquences.

Enseignement optionnel

Son horaire est de 3h par semaine (2 séquences de 1h30 chacune).

Objectifs:

- Développer une culture corporelle.
- Faire comprendre que les activités physiques
- s'inscrivent dans des problématiques de société.
- Réfléchir sur les pratiques à partir de thèmes
- d'études (ex: Santé-Métiers du sport-spectacle)
- Réaliser une étude liant une activité à un thème de réflexion en prenant appui sur des connaissances scientifiques (physiologie, psychologie..) et technologiques (numérique, matériaux sportifs, évolution des techniques corporelles.

L'option se décide en classe de seconde et doit être suivie en première et en terminale.

Sur les 3 ans du cursus lycéen, l'enseignement optionnel permet la pratique d'au moins 3 activités:

Badminton, Natation, Volley ball, musculation et basket 3 x 3.

Évaluation au Baccalauréat:

L'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu. Ce sont les notes trimestrielles de premières et de terminales qui sont prises en compte dans le cadre du baccalauréat.